

α 144239

SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUX UNIVERSITÉS
COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES ET SCI.

ACTES DU 101^e CONGRÈS NATIONAL
DES SOCIÉTÉS SAVANTES

(Lille, 1976)

Section d'archéologie et d'histoire de l'art

ARCHÉOLOGIE
MILITAIRE

*

LES PAYS DU NORD

Pour toute recherche dans les *archives* du Comité des travaux
historiques et scientifiques, s'adresser aux Archives nationales,
60, rue des Francs-Bourgeois, 75003 Paris

Pour tout renseignement relatif à la *rédaction* des publications du
Comité des travaux historiques et scientifiques, écrire au Comité,
61, rue de Richelieu, 75002 Paris

PARIS
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
1978

celui de la hauteur initiale du mur et de la levée de terre qui s'y appuyait à l'intérieur ; celui de la profondeur du dispositif défensif et de l'existence contemporaine d'un fossé ; celui enfin de la date d'édification. En revanche, avec l'ensemble des données aujourd'hui à notre disposition, nous connaissons, outre la forme ovale du tracé qui rapproche l'enceinte de Reims de celles de Périgueux, Angers, Senlis ou Noyon, la composition du mur et la métrologie des matériaux par lesquelles Reims s'apparente à des villes comme Bordeaux, Poitiers ou Soissons. Enfin on retrouve, comme à Beauvais⁽¹³⁾ les vestiges d'un véritable rempart constitué d'une levée de terre s'appuyant sur un mur de ceinture extérieur.

Tirer des conclusions plus précises et plus détaillées serait prématuré alors que l'étude du site n'est pas terminée et que des points importants, dont le moindre n'est certes pas celui de la chronologie, restent encore à élucider.

(13) LEMAN (P.), « De la voirie romaine à la voirie médiévale, l'exemple de Beauvais », dans *Actes du 25^e Congrès national des Sociétés savantes*, Reims, 1970, Section d'Archéologie et d'Histoire de l'Art, p. 145-153.

LES *CASTRÀ* DE LA GAULE MÉROVINGIENNE D'APRÈS LES ÉCRITS DE GRÉGOIRE DE TOURS

par MAY VIEILLARD-TROIEKOUROFF

Avant l'occupation romaine, de nombreux lieux fortifiés étaient établis dans des positions de défense naturelle, soit une hauteur comme Alésia, soit des marais comme Bourges.

Il semble que les Romains aient laissé sans destination guerrière ces forteresses qui auraient facilité des révoltes ; leur existence était contraire à l'idée de la paix romaine. Seules quelques villes avaient reçu sous le Haut-Empire des enceintes, Aix, Arles, Autun, Die, Lyon, Nîmes, Toulouse, Vienne. Les nombreuses villes érigées à cette époque s'étaient largement sans aucune fortification.

Au milieu du III^e siècle, les invasions ravagèrent affreusement ces villes sans défense, ruinant et brûlant les plus beaux monuments romains.

Pour que cela ne recommence pas, les habitants durent abandonner une grande partie de ces villes antiques largement conçues, pour ériger, généralement avec les vestiges des grands monuments abandonnés ou avec des épitaphes des cimetières, les enceintes qui caractérisent les *civitates* du Bas-Empire : ce sont les villes-citadelles qui durèrent jusqu'au Moyen Âge et qui résistèrent à bien des assauts. Les campagnes des Huns et autres barbares, puis celles des rois mérovingiens consistent à s'emparer des *civitates*, tout en pillant la campagne à l'entour. Les *civitates* mentionnées dans la *Notitia dignitatum* du début du V^e siècle⁽¹⁾ étaient la plupart devenues des sièges épiscopaux et c'est l'évêque qui assurait, outre les services religieux,

(1) *Notitia Dignitatum*, éd. Otto SRECK, Berlin, 1876, *Notitia Galliarum*, p. 261-273. Le colonel ROCOTTE, *2000 ans de fortifications françaises*, Paris, 1972, p. 3-6, a fait un excellent résumé de ces diverses fortifications pendant les siècles obscurs. La carte correspondante, établie essentiellement d'après les écrits de Grégoire de Tours, ne donne cependant pas toutes les *civitates* mentionnées par Grégoire de Tours, alors qu'il donne d'autres *civitates* fortifiées comme Laon et Beauvais et certains *castella* qui ont donné naissance à des localités.

les services administratifs et bien souvent la défense, comme l'a fait saint Aignan à Orléans.

Au palais du gouverneur romain avait généralement succédé le *palatium* du roi mérovingien ou de ses représentants, comme l'a magistralement montré M. Carlsrichard Brühl⁽²⁾.

En partant essentiellement des *civitates* et *castra* mentionnés dans la *Notitia dignitatum*, M. Konrad Weidemann vient de faire une très intéressante carte, et a cherché à montrer leur persistance. Les cités dans le sud-est de la Gaule sont si nombreuses qu'il n'était pas besoin de *castrum*. Il en indique quelques-uns dans la partie occidentale de la Gaule, comme le fera Grégoire de Tours, mais la plupart des *castra* se trouvent dans le nord-est de la Gaule et surtout le long du *limes* du Rhin, comme le long du Danube⁽³⁾.

Grégoire de Tours est le grand historien du *v^e* et du *vi^e* siècle en Gaule et nous donne beaucoup d'indications sur les fortifications des *civitates*, devenues la plupart cités épiscopales, et des *castra*, en même temps qu'il nous rapporte les guerres de Clovis, de ses fils et petits-fils⁽⁴⁾, et nous en avons dressé une carte (fig. 1). Nous rappellerons quelques-uns des sièges qu'ont eu à soutenir ces *civitates*⁽⁵⁾

(2) BRÜHL (Carlsrichard), *Palatium und Civitas*, Cologne-Vienne, I, 1975.

(3) WEIDEMANN (Konrad), *Kontinuität in den gallischen Provinzen, Raetien und Noricum, Kommentar zur Karte*, dans *Ausgrabungen in Deutschland* (Catalogue de l'exposition de Mayence, mai-juillet 1975), p. 354-359.

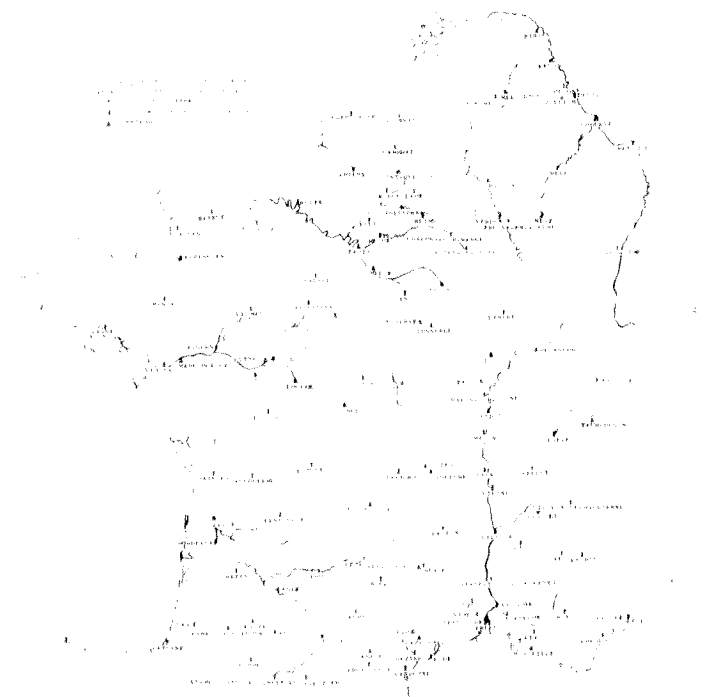
(4) Nous avons utilisé pour l'*Histoire des Francs*, comme pour les livres hagiographiques, l'édition de Bruno KRUSCH : *Gregorii episcopi Turonensis miracula et opera minora*, Hanovre, 1885, rééd. 1969 (M.G.H., *Scr. rer. merov.* I, 2) et *Historiarum libri decem*, Hanovre, 1937-1951 (M.G.H., *Scr. rer. merov.* I, 1).

Nous avons abrégé l'*Histoire des Francs* en H.F. et les livres hagiographiques ainsi : *Liber in gloria martyrum* : G.M. ; *Liber de passione et virtutibus S. Iuliani martyris* : V.J. ; *Liber I, II, III, IV de virtutibus S. Martini episcopi* : V.M. ; *Liber vitae patrum* : V.P. ; *Liber in gloria confessorum* : G.C.

(5) Voici les cités mentionnées à un titre ou à un autre par Grégoire : Agde, Agen, Aire-sur-l'Adour, Aix, Albi, Amiens, Angers, Angoulême, Arles, Auch, Autun, Auxerre, Avenches, Avignon, Avranches, Bayonne, Bazas, Belley, Besançon, Béziers, Bordeaux, Bourges, Cahors, Cambrai, Carcassonne, Cavaillon, Châlons-sur-Marne, Chalon-sur-Saône, Chartres, Clermont, Cologne, Coutances, Dax, Deutz, Die, Eauze, Embrun, Fréjus, Gap, Genève, Grenoble, Langres, Laon, Limoges, Lisieux, Lyon, Maastricht, Mâcon, Le Mans, Marseille, Mayence, Meaux, Mende, Metz, Mantes, Narbonne, Nevers, Nice, Nîmes, Noyon, Orléans, Paris, Périgueux, Le Puy, Reims, Rennes, Riez, Rodez, Rouen, Saint-Bertrand-de-Comminges, Saint-Jean-de-Maurienne, Saint-Lizier, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Saint-Quentin (ancienne *civitas Virmandense*), Saintes, Senlis, Sens, Soissons, Strasbourg, Tarbes, Théroutanne, Tongres (remplacé au milieu du *v^e* siècle par Maastricht), Toulouse, Tournai, Tours, Troyes, Uzès, Valence, Vannes, Vence, Verdun. Deutz, *Divitia civitas*, Zülpich, *Tulbiacensis civitas*, n'ont jamais été épiscopales ; Bayonne, *Lapurdensis civitas*, l'est devenue bien plus tard. Les trois évêchés très éphémères de Champtocéaux, de Châteaudun et de Tonnerre ont été établis chacun dans un *castrum* ; le quatrième, non identifié du *viciu Arisitensis*, dépendait de Rodez.

Grégoire ne cite pas les trente-cinq cités, d'Antibes, Aoste, Apt, Arras, Bâle, Beauvais, Boulogne, Carpentras, Digne, Doi, Elne, Evreux, Glandève, Lectoure, Léon, Lescar, Lodève, Maguelonne, Moutier, Octodurum, Oloron, Orange, Quimper, Séz, Senez, Sion, Sisteron, Spire, Toul, Toulon, Tréguier, Vaison, Vénasque, Windisch, qu'Auguste LONGNON (*Géographie de la Gaule*, Paris, 1878) fait figurer sur sa carte générale, mais qui ne figurent pas sur notre carte (fig. 1). Voir aussi MAY VIEILLARD-TROIEKOUROFF, *Les monuments religieux de la Gaule d'après les œuvres de Grégoire de Tours*, Paris, 1976, p. 3 et 4. Il n'y est question des *castra* qu'à propos des monuments religieux qui s'y trouvent, cf. p. 375.

au cours du *v^e* et du *vi^e* siècle, d'après Grégoire de Tours : au milieu du *v^e* siècle, les Huns s'emparent de Metz, ils épargnent seulement l'oratoire où se trouvent les reliques de saint Etienne (H.F., II, 6). Attila ravage de nombreuses cités de la Gaule ; il tente de s'emparer d'Orléans à grands coups de bélier, les murs tremblent sous le choc et étaient sur le point de s'écrouler quand apparaissent les troupes d'Aetius, exauçant les prières de saint Aignan et de son peuple



CARTE. — Répartition des *Castra*.

(H.F., II, 7). En 471, le roi Childéric s'empare de la cité d'Angers et tue le comte Paul (H.F., II, 18). Avant 474, le roi Gondbaud avait pénétré, grâce à un ouvrier, par un aqueduc dans la ville de Vienne où se réfugient, dans le palais, son frère Godegisilus et les Francs ; ils se réunissent dans une tour où Gondbaud les épargne (H.F., II, 33). A la fin du *v^e* siècle, le roi wisigoth Gauseric fait le siège de Bazas et est effrayé par diverses apparitions : une nuit, des hommes en vêtements blancs font le tour des remparts (G.M. 12). Après la victoire de Vouillé, à la seule vue de Clovis, les murs

d'Angoulême s'effondrent spontanément (*H.F.*, II, 37). Du temps de Clovis, Nantes est assiégé par les barbares depuis deux mois, quand, au milieu de la nuit, des hommes vêtus de robes blanches, portant des cierges allumés, semblent sortir des basiliques *extra muros* de Saint-Donatien-et-de-Saint-Rogatien et de Saint-Similien, mettant en fuite les barbares (*G.M.* 59). En 531, on croit Thierry mort ; Childebert s'avance jusqu'à Clermont : comme les portes de la cité avaient été verrouillées et qu'il n'y avait pas de passage ouvert pour y entrer, le sénateur Arcadius fait briser la serrure d'une des portes pour l'introduire dans la cité (*H.F.* III, 9). Apprenant que Thierry est vivant, Childebert part pour Narbonne. En 534, Thierry assiège Clermont et établit son camp dans les faubourgs (*H.F.* III, 12). L'évêque saint Quintianus passe la nuit à faire le tour de la ville en psalmodiant et on explique au roi que les nombreuses basiliques enfermant les tombeaux de saints sont des *propugnacula ingentia* si puissants que Thierry lève le siège (*V.P.* IV, 2). Pendant ce temps, Clotaire et Childebert font le siège d'Autun et occupent la Bourgogne (*H.F.* III, 11). Après 555, Chramnus parvient jusqu'à la cité de Chalon qu'il assiège et conquiert (*H.F.* IV, 16). En 561, après la mort de Clotaire, Sigebert combat les Avars (Huns, dit Grégoire), et, à son retour, occupe Soissons ; en son absence Chilpéric s'était emparé de Reims et d'autres cités qui appartenaient à Sigebert qui les reprend bientôt (*H.F.* IV, 23). En 577, pendant le siège de Tournai (*H.F.* IV, 50), Frédégonde accouche d'un fils, Samson (*H.F.* V, 22). Célèbre est, en 585, le siège de Saint-Bertrand-de-Comminges, situé sur le sommet d'une montagne isolée. Une source abondante s'échappe au pied de la montagne et est protégée par une puissante tour (*H.F.* VII, 38). Le prétendant Gundovaldus avait fait des provisions dans l'enceinte des murs ; puis il fait sortir le peuple et l'évêque, et s'empare de tout ce qu'il y avait dans la ville. Quand les troupes de Gontran pénètrent dans la ville, des soldats tuent les habitants et massacrent les prêtres et les clercs jusqu'au pied des autels.

Alors qu'on parle si souvent d'*oppidum* celtique pour des lieux fortifiés très peu habités, Grégoire réserve ce nom aux quatorze *civitates* d'Auxerre (*V.M.* II, 5), Bordeaux (*H.F.* VI, 21), Clermont (*G.C.* 33), Lyon (*G.C.* 61), Mâcon (*H.F.* IX, 1), Mayence (*H.F.* IX, 29), Nîmes (*G.M.* 77), Orléans (*G.M.* 65), Paris (*G.C.* 87), Périgueux (*G.C.* 98), Reims (*V.M.* III, 17), Saint-Quentin (*G.M.* 72), Tongres (*H.F.* II, 5), Züllich (*H.F.* II, 37) ⁽⁶⁾.

(6) D'après LONGNON, *op. cit.*, p. 14, l'*oppidum* était une ville forte d'une importance supérieure au *castrum*, puisque Grégoire l'attribue à Birtan (qu'il ne dit pas *castrum*) et à onze *civitates*. Nous avons pu ajouter à ces onze cités celles de Clermont, de Lyon, et de Mayence. Auxerre est dit *oppidum*, ex *Autisiodorensi oppido*, dans l'édition de Ruinart de 1699 reprise dans MIGNE, *P.L.*, t. LXXI, col. 943, plus plausible que celle de Krusch, p. 161, qui donne seulement ex *Autisiodorensi*. Saint-Quentin, *oppidum* *Virmandinse*, n'était plus

Grégoire de Tours mentionne vingt-sept *castra* ⁽⁷⁾. Quelques-uns étaient aussi importants que des *civitates*, comme Dijon où résidaient les évêques de Langres. Grégoire se demande de ce fait pourquoi ce n'était pas une cité épiscopale et il en fait une description minutieuse avec ses murs puissants, ses quatre portes et ses trente-trois tours ⁽⁸⁾. (Voir carte p. 47).

Les *castra* de Maastricht et d'Uzès sont devenus au *v^e* siècle cités épiscopales, comme au cours du *vi^e* siècle, Carcassonne et Mâcon ⁽⁹⁾.

De même, trois évêchés éphémères que cite Grégoire sont installés dans des *castra* : Champtoceaux, *Sellense castrum* (*H.F.* IV, 18), dans l'évêché de Poitiers ; Tonnerre, *Ternodorinse castrum* (*H.F.* V, 5), dans l'évêché de Langres ; Châteaudun, *Dunense castrum* (*H.F.* VII, 17) ou *Castellum Dunum* (*H.F.* IX, 20), dans l'évêché de Chartres.

Grégoire mentionne en outre des sanctuaires à Blaye, Chinon, Loches, *Tauredunum*, Thiers, Tonnerre, Tournus, Vitry-le-Brûlé ⁽¹⁰⁾,

cité épiscopale depuis la fondation de la cité épiscopale de Novon par Saint-Médard († 545), qui n'était pas auparavant *civitas*.

(7) Beaucaire, *Ugerum* (*H.F.* IX, 7) ; Blaye, *Blaviense castellum* (*G.C.* 45) ; Cabaret, *Caput Arietis castra* (*H.F.* VIII, 30) ; Cabrières, *castrum Capraria* (*H.F.* III, 21) ; Champ-toceaux, *Sellense castrum* (*H.F.* IV, 18) ; Carignan - Yvois, *Eposium castrum* (*H.F.* IV, 18) ; Chastel - Marlhac, *Meroliacense castrum* (*H.F.* III, 13) ; Châteaudun, *Dunense castrum* ou *castellum* ; Châteaumeillant, *Mediolanense castrum* (*H.F.* VI, 31) ; Chinon, *Cainone castrum* (*G.C.* 22) ; Coblenz, *castrum Confluentis* (*H.F.* VIII, 13) ; Dijon, *Divionense castrum* (*H.F.* II, 23) ; Dio, *Dehas castrum* (*H.F.* III, 21) ; Grèzes-le-Château, *Gredonense castrum* (*H.F.* I, 34) ; Fresne-en-Woevre, *Vabrense castrum (antiquitus)* (*H.F.* IX, 12) ; Loches, *Loccis castrum* (*V.P.* XVIII (13)) ; Luynes, anciennement Maillé, *Malliaccensis monasterium in cacumine montis... ab antiquis vallation aedificiis iam erutis* (*G.C.* 21) ; Melun, *Mecledonense castrum* (*H.F.* IV, 31) ; Neuss, *Nivisium castellum* (*H.F.* II, 9) ; *Tauredunum* ou *Tauredunis castrum* (*H.F.* IV, 31) ; Thiers, *Thigernum castrum* ou *castellum* (*G.M.* 51) ; Tonnerre, *Ternodorinse castrum* (*H.F.* V, 5) ; Tournus, *Trinorciense castrum* (*G.M.* 53) ; Vendôme, *Vindocinum castellum* (*H.F.* IX, 20) ; Vitry-le-Brûlé, *Victuriacus castrum, castellum* (*H.F.* III, 14) ; Vollore, *Lovolaurum castrum, castellum* (*H.F.* III, 13) ; Dispargum castrum en Thuringe (*H.F.* II, 9) ; A. LONGNON, *op. cit.*, p. 15, ne compte pas Dijon et Luynes-Maillé ; Luynes n'est pas davantage appelé *castrum* que Birtan, cf. n. 14.

(8) « Est autem castrum firmissimis muris in media planitie et satis iocunda compositione, terras valde fertiles atque fecundas, ita ut arvis semel scissis vomere, semina iaceant, et magna fructuum opulentia subsequatur. A meridie habet Oscarium fluvium piscibus valde praedivitem, ab aquilone vero altius fluviosus venit, qui per portam ingreditur ac sub pontem decurrens, per aliam rursus portam egreditur, totum monitionis locum placida unda circumfluens, ante portam autem molinas mira velocitate divertit. Quattuor portae a quatuor plagis mundi sunt positae, totumque aedificium triginta turres exornant, murus vero illius de quadris lapidibus usque in viginti pedes desuper a minuto lapide aedificatum habetur, habens in altum pedes triginta, in lato pedes quindecim. Qui cur non civitas dicta sit, ignoro » (*H.F.* III, 19).

(9) LONGNON (A.), *op. cit.*, p. 219 et 615.

(10) « Quod ille (Mundericus) cognoscens et se non praevalens defensare Victuriaci castri murus expetens cum rebus omnibus, in eo se studet commovere, his secum quos seduxerat adgregatis. Igitur commotus exercitus castrum vallat ac per septem dies obsedit... Cumque exercitus a circuitu incontra iacula transmitteret nec aliquid praevaleret... » Thierry fait sortir Munderic par ruse en lui dépêchant Aregisilus qui lui promet la vie sauve : Tunc Aregisilus, positus super altarium sanctum manibus, iuravit ei, ut securus egrederetur.

Vollore. Les basiliques de saint Romain à Blaye, de saint Valérien à Tournus étaient *extra muros*, comme les monastères de saint Mexme à Chinon, de saint Ours de Loches, de saint Symphorien de Thiers qui deviendra un monastère, le Moultier sur les bords de la Durole, alors que l'évêque de Clermont, Avitus, dresse un sanctuaire avec le corps de saint Genès, récemment retrouvé, dans la ville haute, près du *castrum* primitif⁽¹¹⁾.

Certaines de ces fortifications étaient au contraire entièrement naturelles, comme celles de Chastel-Marlhac, en Auvergne : il était entouré d'un rocher de cent pieds ou même plus, taillé à pic, sans qu'on ait eu à construire de murs. Il y avait à l'intérieur un étang, des sources, des champs et des vergers⁽¹²⁾.

Certains camps étaient, d'après Grégoire, plus anciens que d'autres : la basilique de Saint-Martin de Fresne-en-Woevre se trouvait au sommet d'un mont abrupt : on racontait qu'il y avait eu là, jadis, un *castrum*⁽¹³⁾ ; de même pour le monastère de Luynes

Data igitur sacramenta, egredibatur Mundericus de porta castelli, tenens manum Aregisili... Il est tué (H.F. III, 14). RUINART, *op. cit.*, col. 252, n. 1 et LONGNON, *op. cit.*, p. 410, ont montré qu'Aimoïn avait à tort identifié ce *castrum Victoriacum* avec celui qui se trouve près de Brioude, du simple fait que Grégoire parle au chapitre précédent de la campagne de Thierry en Auvergne, alors qu'il l'achève en disant que Thierry n'est jamais revenu en Auvergne. L'identité du *castrum Victoriacum* et de Vitry-le-Brûlé résulte du fait que dans la partie franque des états de Théodoric, Vitry-le-Brûlé est le seul *Victoriacum* que les documents du Moyen Âge qualifient de *castrum* ou *castellum* ; les premières mentions sont celles de Flodoard en 929, 952, 953. DETORCY, *Recherches historiques sur l'ancienne ville de Vitry-en-Paroisse*, Paris, 1891, p. 34, cite un dénombrement rendu au roi en 1343, dans lequel une des principales tours serait appelée *forteressa Munderici*. G. FOURNIER, *Les origines de Brioude*, dans *Almanach de Brioude*, t. XI, 1960, p. 47, et plus récemment, *Les campagnes de Pépin le Bref en Auvergne et la question des fortifications rurales au VIII^e siècle*, dans *Francia* (2), 1975, p. 130, identifie encore le *castrum Victoriacum* de Grégoire avec celui voisin de Brioude, sans avoir combattu les arguments de Longnon, si convaincants.

(11) FOURNIER (G.), *op. cit.*, p. 338 et p. 588-589, fig. 45 a et b, donne le plan de la ville haute, occupant un éperon nord-sud qui domine le fond de la vallée d'environ quatre-vingts mètres et qui a servi d'assiette à l'église Saint-Genès. Saint-Symphorien (G.M. 51 et 66) construit sur les bords de la Durole ne figure pas sur le plan, fig. 45, mais sur le plan, fig. 18, p. 332-340. Fournier identifie un bief artificiel visible sur le parcellaire avec d'anciens fossés et reconstitue autour de Saint-Symphorien et au bord de la Durole une enceinte de dix-sept hectares qu'il dit être celle du *castrum* primitif : si enceinte il y a, nous y verrions plutôt une enceinte construite autour du monastère à l'époque carolingienne (on conserve des chartes de cette époque), comme on l'a fait alors souvent. L'éperon qui domine la vallée de quatre-vingts mètres paraît mieux correspondre à l'emplacement du *castrum* primitif.

(12) *Tunc obsessi Meroliacensis castri, ne captivi abducerentur, redemptione data, liberantur. Sed haec ignavia eorum effecit : caster enim propria natura montis erat. Nam centenum aut eo amplius pedum ab exciso vallatur lapide, sine murorum structione, in medio autem ingens stagnum aquae liquore gratissimum, ab alia vero parte fontes uberissimi, ita ut per portam rivus defluat aquae vivae. Sed in tam grande spatio munitio ista distenditur, ut manentes infra murorum septa terram excolant frugesque in habundantiam collegant. Huius munitionis tutamine elati qui obsessi erant, egressi foras, ut, arripitum aliquid praedae, iterum se intra castelli septa reconderent, ab hostibus conprehensi sunt* (H.F. III, 13).

(13) *Erat enim villa in pago Vahrense cui imminet mons arduus. In huius cacumine basilicam in honore sancti ac beatissimi Martini construxit. Ferebant enim ibi castrum antiquitus fuisse* (H.F. IX, 12).

(Maillé)⁽¹⁴⁾. Le *castrum* de Loches aurait été au contraire construit après la fondation, au début du VI^e siècle, par saint Ours, du monastère qu'il établit près de l'Indre à mi-côte, alors que le *castrum* est érigé au sommet⁽¹⁵⁾. Cette position forte a pu être utilisée bien auparavant, comme elle a continué à l'être par la suite.

Le mot celtique *dunum* indique l'ancienneté de plusieurs de ces *castra* : Melun, *Mecledonense castrum* (H.F. VI, 31), Châteaudun, *Dunense castrum*, *Tauredunum*, qui disparut en 563, lors d'un effondrement dans le Valais près de Saint-Maurice⁽¹⁶⁾.

Grégoire de Tours utilise bien davantage *castrum* que *castellum*, tout en employant l'un et l'autre pour Châteaudun (H.F. VII, 17 ; IX, 200, Thiers (G.M. 66 et 51), Vitry-le-Brûlé (H.F. III, 14). Il emploie seulement *castellum* pour Blaye, *Blaviense castellum* (G.C. 45), Neuss, *Nivisium castellum* (H.F. II, 9) et Vendôme, *Vindocinum castellum* (H.F. IX, 20). D'après Longnon, *castellum* est un diminutif de *castrum*, sans doute presque seul en usage dans le langage vulgaire, comme semble l'indiquer le vieux mot français chastel ou castel⁽¹⁷⁾. Plusieurs de ces *castra* prennent ensuite le nom de châteaux, comme Chastel-Marlhac, Châteaudun, Châteaumeillant, *Mediolanense castrum* (H.F. VI, 31), Grèzes-le-Château, *Gredonense castrum* (H.F. I, 34). Les *Caput Arietis castra* que le roi Wisigoth Reccared dispute au roi Gontran avaient été localisés dès le XVII^e siècle par Ruinart à Cabaret, à quatorze kilomètres de Carcassonne⁽¹⁸⁾.

Plusieurs *castra* ont été érigés pour barrer des fleuves, ainsi Blaye ; *castrum Blaviense super litus amnis Garonnae* (G.C. 45) ; Beaucaire sur le Rhône, *Ugernum* dit *Castrum arelatense* (H.F. VIII, 30 ; IX, 7) ; Champocéaux, sur la Loire, *Sellense castrum* de Grégoire est le *Sellus castrum super fluvium ipsius Ligere* où débarque la reine Bertrade, femme de Pépin le Bref, en 768⁽¹⁹⁾. Coblenz, *castrum Confluentis*, est au confluent du Rhin et de la Moselle⁽²⁰⁾.

Chinon avait déjà été une importante forteresse assiégée par

(14) *...apud Malliacensis monasterium in cacumine montis constitutum, ab antiquis vallatum aedificiis iam eritis* (G.C. 21). K. WEIDEMANN, *op. cit.*, p. 354, n° 118, le donne comme un *castrum* certainement d'après la description de Grégoire de Tours, ce que n'avait pas fait Longnon.

(15) *Locis monasterium in recessu montis cui nunc castrum supereminet* (V.P. XVIII, 1).

(16) *Magnum prodigium de Taureduno castro apparuit. Super Rhodanum enim fluvium collocatum erat. Qui cum per dies amplius sexaginta nescio quem mugitum daret, tandem scissus atque separatus mons ille ab alio monte sibi propinquo* (H.F. IV, 31).

(17) A. LONGNON, *op. cit.*, p. 15.

(18) D'après un état des garnisons de la sénéchaussée de Carcassonne, de 1260, il y avait là quatre forteresses désignées par les noms de Cabaret, Tour Neuve, Surdespines ou Fleur d'Épine et Quertigneux. A cause de leurs vestiges, la commune où elles se trouvaient s'appelle Las Tours, cf. A. LONGNON, *op. cit.*, p. 615.

(19) FRÉDÉGAIRE, *Chronicon quae dicuntur Fredegarii Scholastici continuationes*, éd. B. KRUSCH, Hanovre, 1888, dans *M.G.G., Scr. rer. merov.*, t. II, p. 191 ; A. LONGNON, *Champocéaux siège d'un évêché au VI^e siècle et résidence royale sous Pépin le Bref*, dans *Mém. Soc. nat. Antiquaires de France*, t. XXXVII, 1877, p. 1-19.

(20) *Castrum Confluentis qui ob hoc nomen accepit, pro eo quod Musella Rhenusque amnes pariter confluentes in eodem loco iunguntur* (H.F. VIII, 13).

Egidius et où se réfugient saint Mexme et ses moines ⁽²¹⁾. Loches comme Chinon ont conservé d'importants châteaux ; cependant la plupart des châteaux forts du Moyen Age ne remontent pas à l'époque mérovingienne.

(21) Saint-Mexme, *ad castrum Cainonensim veniens, monasterium collocavit. Quod castrum cum ab Egidio obsederetur, et populus pagi illius ibidem esset inclusus, hostis adversus effosum a latere montis puteum, quem obsessi ad usum habebant bibendi, obturant. Quod cum antedictus Dei famulus, qui tunc cum reliquis infra castri munitionem conclusus erat, cerneret, videretque populum consumi sitis iniuria prie : la pluie tombe, remplissant les récipients qu'il leur avait fait disposer* (G.C. 22).

LES FORTERESSES RURALES EN FRANCE A L'ÉPOQUE CAROLINGIENNE*

par GABRIEL FOURNIER

Les forteresses rurales de l'époque carolingienne restent mal connues : les historiens se contentent trop souvent sur ce sujet d'affirmations générales à partir de quelque textes, tel que l'édit de Pîtres, qui n'ont pas toujours été bien interprétés et qui ne représentent qu'une petite partie de la documentation. En effet, la confrontation des textes et des vestiges archéologiques permet d'établir un certain nombre de faits qui obligent à remettre en cause une partie des idées couramment admises. Les lignes suivantes ne prétendent pas être un exposé définitif sur les forteresses rurales de l'époque carolingienne : j'ai seulement voulu réunir quelques faits qui, au terme d'une enquête entreprise depuis une vingtaine d'années, me paraissent pouvoir être considérés comme certains, ainsi que quelques hypothèses qui, dans l'état actuel de nos connaissances, permettent d'en proposer une explication.

Au cours des deux siècles de l'époque carolingienne, les forteresses rurales n'ont pas toujours eu la même importance et il paraît possible de distinguer quatre grandes phases :

1) Les résistances très vives auxquelles l'expansion franque s'est heurtée dans les pays périphériques, principalement en Aquitaine et en Saxe, ont pris appui sur des réseaux de forteresses rurales : dans ces régions, les campagnes militaires de Pépin et de Charlemagne ont comporté de nombreuses opérations contre des places fortes.

2) En revanche, les premiers carolingiens jusqu'au milieu du IX^e siècle, en dehors des nécessités de la conquête qui les ont obligés à occuper, voire à construire quelques forteresses, semblent avoir négligé l'architecture militaire : les capitulaires sont à peu près

* Ces pages sont le résumé d'un chapitre qui prendra place dans un ouvrage à paraître sur les châteaux médiévaux en France.